

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT D'ANNECY
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 21 janvier 2022 dans la Salle Yves POLLET-VILLARD sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

Sont présents : Didier THEVENET, Michaël DONZEL-GONET, Pascale MEROTTO, Didier COLLOMB-GROS, David PERILLAT-AMEDEE, David AGNELLET, Nathalie AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Caroline DORIER, Sandra DUNAND, René GALLAY, Elodie GUIDON, Antonin RUPHY, Arthur THOVEX

Excusés : Christelle ANGELLOZ-NICOUD (pouvoir à David PERILLAT-AMEDEE), Alexandre HAMELIN (pouvoir à Elodie GUIDON), Jean-Luc LABORDE (pouvoir à Michaël DONZEL-GONET), Fabienne MAISTRE (pouvoir à Pascale MEROTTO), Véronique POLLET-VILLARD (pouvoir à Didier COLLOMB-GROS),

Absents :

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers votants : 19

Monsieur le Conseiller Municipal Arthur THOVEX, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

DELIBERATION 2022/019 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°21/114, en date du 20 octobre 2021, modifiant le tableau des emplois ;



Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de la Commune sont créés par le conseil municipal.

Pour répondre aux enjeux de la collectivité et aux recrutements en cours, il y a lieu de créer les emplois ci-dessous détaillés.

Il est ainsi proposé d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants en créant les postes suivants :

Création de postes – Direction aménagement et développement durable du territoire

Nb de postes	Poste	Filière	Grade	Catégorie	Temps de travail
1	Gestionnaire des affaires foncières	Administrative	Adjoint administratif Rédacteur	C B	Temps complet
1	Contrôleurs ADS – Réseaux EP et voirie	Technique	Adjoint technique Agent de maîtrise	C	Temps complet

Par dérogation, les emplois pourront être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 : 3-3 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Enfin, il est rappelé que la création des emplois implique la mise à jour du tableau des emplois de la Commune, tel qu'il résulte de la délibération n°21/090 du 25 août 2021.

Il y a lieu dès lors de modifier le tableau des emplois en y intégrant les nouveaux emplois, ci-dessus désignés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- CREE les emplois ci-dessus énoncés ;
- MODIFIE le tableau des emplois de la Commune en conséquence et ADOPTE le nouveau tableau des emplois décrit ci-dessus ;
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité ;

- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits

Suivent au registre les signatures

Fait à LA CLUSAZ, le 01 février 2022

Le Maire,

DIDIER THEVENET

